



PROGRAMME

SSIAP 2

Service de Sécurité Incendie et
d'Assistance à Personnes de
niveau 2 :

Diplôme de Chef d'Equipe

REMISE À NIVEAU 



MODALITÉS DE LA FORMATION

Nom de la certification : Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 2

Code de la fiche : RS5642

Certificateur(s) : MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Date d'enregistrement : 10-12-2021

Date de l'agrément : 25-03-2024



OBJECTIF

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP2 ou IGH2, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP2 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP2 ou de recouvrer la capacité à travailler comme chef d'équipe de sécurité incendie



PUBLIC

Chef d'équipe de Sécurité Incendie SSIAP 2 devant remettre à niveau leur diplôme

EFFECTIF

4 à 12 personnes



PREREQUIS

- Etre titulaire du SSIAP 2 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité durant les 36 derniers mois
- AFPS ou PSC, de - de 2 ans / ou SST ou PSE 1, en cours de validité
- Aptitude physique attestée par un certificat médical de -de 3 mois (modèle fourni)



DURÉE

3 jours - 21 heures



TARIF /apprenant

295,83 € HT
355,00 € TTC

Eligible au CPF

DÉLAIS D'ACCÈS :

Jusqu'à 48h avant le début prévu de la formation.



Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez Sébastien LEROY, notre référent handicap par mail à sleroy@orbisur.com ou au 07 64 75 98 71

MODALITÉS D'ACCÈS :

Vous pouvez passer soit par le formulaire de contact "demande de devis" sur notre site web, soit nous appeler au 04 83 65 17 08, ou encore nous envoyer un mail à hello@academy.orbisur.com

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

Article 7 de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié par Arrêté du 30 décembre 2010 - art. 1

« Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté (programme en annexe V). [...] Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V). »

Article 15 de l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié par Décret n°2011-988 du 23 août 2011 - art. 6

« Les personnes précitées ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures de l'activité réglementée par le présent arrêté sur les trente-six derniers mois doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V). Les candidats à la remise à niveau SSIAP 1 ou SSIAP 2 doivent au préalable être déclarés aptes physiquement. Cette aptitude doit être attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois conformément à l'annexe VII du présent arrêté. »

CONTENU DE LA FORMATION

PROGRAMME :

FONDAMENTAUX ET MISE EN SITUATION :

- Fondamentaux de sécurité incendie
- Mise en situation d'intervention

PREVENTION ET MOYENS DE SECOURS :

- Prévention
- Moyens de secours
- Gestion du PC Sécurité

ORGANISATION, MANAGEMENT ET EVALUATION :

- Organisation d'une séance de formation
- L'équipe de sécurité incendie

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE :

Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation.

METHODES MOBILISEES :

- Face-à-face pédagogiques
- Mises en situation
- Cas pratiques
- QCM blancs

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :

Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe • Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation • Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire • Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence • Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO² • Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement • Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées • Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents • Appareils émetteurs récepteurs • Points de contrôle de ronde • Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels • Alarmes informatiques • Téléphones • Registre de prise en compte des événements • Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses • Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce • Salles équipées de vidéoprojecteurs • Supports de cours individuel remis aux participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

EPREUVE THEORIQUE :

- Questionnaire à choix multiples (QCM)

EPREUVE PRATIQUE :

- Mise en situation

RÉSULTATS ATTENDUS À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Remise à niveau du diplôme de Chef d'Equipe de sécurité incendie SSIAP 2.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES :

Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef de Service de sécurité incendie SSIAP 3 en suivant la formation SSIAP 3.

La sécurité est un enjeu majeur de notre société. Il est indispensable que les personnes évoluant dans notre secteur disposent des compétences et connaissances adaptées au contexte sécuritaire mondiale et à l'ensemble des menaces omniprésentes.

Telle sera la mission d'Orbisur Academy : accompagner, coacher, transmettre et former les collaborateurs du monde de la sûreté d'aujourd'hui et de demain.

La qualité des prestations des entreprises de sécurité privée repose sur la mobilisation de ressources humaines capable d'appréhender toutes les situations, aussi, dispenser un enseignement académique de haut niveau est un investissement majeur pour l'ensemble des protagonistes évoluant dans notre environnement.

Contribuer à rendre notre monde plus sûr est la mission de tous, et naturellement celle d'Orbisur Academy

CONTACT

 701 Ch. des 4 Chemins 06600 Antibes

 hello@academy.orbisur.com

 04 83 65 17 08



Une filiale de  NDIAYE
ENTERPRISES

Délais d'accès : Formations intra-entreprises, dates à définir conjointement.
Formations inter-entreprises selon le planning disponible sur le site internet ou sur demande par téléphone.
Programme V.2 - 25/02/2025